



**MAIRIE DE TRAVAILLAN**  
**84850**

Téléphone 04 90 37 24 01  
Télécopie 04 90 37 79 88

**COMPTE RENDU  
SOMMAIRE DU CONSEIL  
MUNICIPAL EN DATE DU  
19 Mars 2019**

Régulièrement convoqué dans le lieu habituel, le Conseil Municipal s'est réuni, dans la Salle de la Mairie.

**Présents** : Gérard SANJULLIAN, Jean Pierre DELFORGE, Isabelle DALADIER, Bernard NEGRON, Patricia LISPAL, Daniel MAYER, Marie Ange SANJULLIAN, Gilles GASQ, René MARTIN

**Procurations** : Karine CHIROL, Marie Christine ANDRIEU et Julien CHALAYE qui donnent respectivement procuration à Isabelle DALADIER, Jean Pierre DELFORGE et Gérard SANJULLIAN

**Absents** : Damien ROZIER, Cyril BRUSCOLINI

**Secrétaire de séance** : René MARTIN

Approbation à l'unanimité et sans aucune réserve du procès verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 5 Février 2019.

---

**1 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2018 de la Caisse des Ecoles**

Approbation du Compte de Gestion à l'unanimité.

**2 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 de la Caisse des Ecoles**

Vote du Compte Administratif : Approuvé à l'unanimité.

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 16 141.61 €

Les recettes s'élèvent à 16 411.50 €

L'excédent reporté était de 5 769.48 € et passe donc à 6 039.37 €

**3 AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 de la Caisse des Ecoles**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 6 039.37 € en recette de fonctionnement.

#### **4 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU RECEVEUR 2018 de la Mairie**

Approbation du Compte de Gestion à l'unanimité.

#### **5 COMPTE ADMINISTRATIF 2018 de la Mairie**

Vote du Compte Administratif : Approuvé à l'unanimité.

Le montant des dépenses d'investissement s'élève à 323 100.51 €

Le montant des recettes d'investissement s'élève à 469 302.35 €

Le déficit reporté était de 80 506.37 €

Le montant des restes à réaliser : 1 650 €

Le montant des dépenses de fonctionnement s'élève à 473 828.90 €

Le montant des recettes de fonctionnement s'élève à 541 240.19 €

L'excédent reporté était de 176 081.71 €

Le résultat de clôture est donc de 309 188.47 €

#### **6 AFFECTION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2018 de la MAIRIE**

Le Conseil, à l'unanimité, décide d'affecter la somme de 309 188.47 €

#### **7 DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2019**

Le Conseil, à l'unanimité, décide de mandater, préalablement au vote du Budget 2019, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, les investissements suivants :

- Carport Ecole pour un montant de 5 539.15 €TTC
- Filet pare-ballons au stade de foot pour un montant de 491.20 €TTC
- Etude du Chemin de Sainte Cécile pour un montant de 2 340.00 €TTC

#### **8 PROJET DE TRAVAUX 2019**

Le Maire informe des principales opérations à prévoir en 2019.

- Réhabilitation et mise en conformité du cimetière,
- Réfection du Chemin de Sainte Cécile,
- Réaménagement de l'Agence Postale Communale
- Clôture à l'école
- Portail Cantine
- Plan Numérique au Groupe Scolaire
- Bibliothèque d'Ecole
- Carport Ecole

Le Conseil, à l'unanimité, émet un avis favorable, avant toutes décisions d'inscription au Budget 2019.

## 9 DEMANDE DE SUBVENTION CDST 2019

Le Conseil à l'unanimité, décide de solliciter le Conseil Départemental pour une aide au titre du CDST 2019 pour les travaux de voirie du Chemin de Sainte Cécile et de Réaménagement de l'Agence Postale Communale.

## 10 EMPRUNT

Le Conseil à l'unanimité, décide de soucrire un emprunt auprès de La Banque Postale afin de financer les divers travaux d'investissement.

### Questions Diverses

Patricia LISPAL indique que le dernier Conseil d'école s'est bien déroulé et que la Mairie a été remerciée pour sa réactivité lors des demandes au titre du Plan numérique et de la Bibliothèque d'Ecole ainsi que pour les travaux réalisés.

Gérard SANJULLIAN indique que la remise des livres, dans chaque classe, dans le cadre de la Bibliothèque d'Ecole s'est très bien déroulée. Mr le Directeur Académique, Mr l'Inspecteur de l'Education Nationale et l'adjointe ont félicité la mairie pour la qualité de l'entretien du groupe scolaire.

Marie Ange SANJULLIAN demande si le chauffage à l'église est fonctionnel. René MARTIN indique un problème de régulation. Le Maire précise qu'une vérification sera effectuée.

René MARTIN indique que le panneau d'interdiction de stationner Chemin de Sainte Cécile a disparu. Le Maire indique qu'une plainte sera déposée en Gendarmerie.

Daniel MAYER informe que l'entrée (préau) de la Salle des fêtes est très sale. Il souhaite qu'une grille soit installée. Le Maire répond que les services des contrôles des ERP n'étaient pas favorables. Le Maire précise que l'entrée sera repeinte.

Marie Ange SANJULLIAN demande ou en sont les demandes concernant les containers supplémentaires route de Camaret et soulève le problème des sacs jaunes éventrés lors de grand vent. Les riverains se proposent d'investir dans des containers jaunes. Le Maire répond que le service de la communauté des communes sera recontacté.

Gérard SANJULLIAN informe des dépôts sauvages sur le parking de la Salle des Fêtes. Le signalement a été fait à la CCAOP. Le responsable a été identifié. Il indique d'autres dépôts (la Séverine,...). L'information a été adressée à la CCAOP

Tous les points ayant été abordés, la séance a été levée à 20 heures.

Vu par nous, Gérard SANJULLIAN, Maire de la Commune de Travaillan, pour être affiché à la porte de la Mairie en date du 21 Mars 2019, conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 Août 1884.

Secrétaire de séance  
René MARTIN



Travaillan le 21 Mars 2019  
Gérard SANJULLIAN, Maire

